

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 65

Artikel: Accusées ! : (suite de la page 1)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271427>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ACCUSÉES !

(Suite de la page 1)

diens de Suisse romande : « La hausse des impôts à Genève, la prochaine votation fédérale présent peu en regard des malheurs de l'équipe de ski française, à la course de descente du Lauberhorn. Le lecteur est mieux renseigné sur les erreurs de fartage de Guy Périllat que sur les actes du gouvernement fédéral. Depuis quelques jours, journalistes et photographes suivent à la trace Sophia Loren transformée en Lady L. L'actrice italienne a des talents non dissimulés. Elle est de surcroît charmante. Mais quand même... »

Ne nous laissons pas entraîner trop loin et reprenons notre propos.

Dans les votations citées au quatrième tableau, le taux de participation dépasse deux fois (votation sur la fusion des Eglises) le taux de participation globale (hommes et femmes) des consultations récentes (tableau n° 3). Une telle comparaison n'est, du reste, pas valable, elle n'est que piquante. Le seul parallèle pouvant être établi serait celui de la participation avant 1959 avec la participation masculine d'après 1959. Les messieurs savent très bien que, si l'on peut comparer deux vins blancs, la comparaison n'est pas possible entre un blanc et un mélange blanc-cassis ! Il y aurait donc quelque parti pris à comparer la participation d'une consultation masculine à la participation d'une consultation mixte.

Les chiffres, lorsqu'on les examine de cette manière objective, sont encore plus éloquents : la participation d'avant 1959 a été parfois très inférieure à la participation masculine d'après 1959, sauf en deux occasions (votations de juin 1961 et juin 1963, ayant pour objet la modification de certains articles de la Constitution vaudoise qui n'a visiblement pas inspiré l'électeur).

Très éloquents aussi sont les participations à certaines landsgemeinde, en Suisse allemande, qui n'atteignent que le 40 % ou le 45 % et, par exemple aux élections du Conseil d'Etat bernois, avec un peu plus de 45 % de votants (chiffres donnés par M. Henri Schmitt, conseiller aux Etats, à l'assemblée des délégués du Suffrage, à Neuchâtel). Dans ces cas, il serait difficile de chercher la femme !

Quant à l'abstentionnisme féminin, parfaitement compréhensible et normal (lorsqu'on pense, entre autres, qu'au début du XIX^e s., lorsque le suffrage universel masculin fut établi, on n'enregistrait qu'une moyenne de participation de 10 %) il ne faut pas le charger d'une responsabilité qu'il n'a de toute évidence pas. Recherchons ailleurs et objectivement les causes de la diminution de l'intérêt masculin pour la chose publique. Ce tort, qu'on accuse les Vaudoises de faire aux féministes de Suisse italienne et allemande, en ne participant pas plus nombreuses aux votations, est plutôt causé par ceux qui tirent de fausses conclusions d'un certain état de choses.

LE COURRIER DE LA RÉDACTION

Le métier de sommelière

Une mise au point nécessaire

Mesdames,

Je suis une fidèle lectrice de « Femmes suisses » et j'y trouve tout récent « Laisserons-nous mourir nos lacs ? » met en lumière la responsabilité des ménagères dans la pollution des eaux et je ne peux qu'applaudir à deux mains cette mise en garde.

En raison même de l'intérêt que je porte au journal, je ne peux manquer de vous signaler aujourd'hui ce qui me choque dans votre n° 64 : « La sommelière ».

Que je vous dise d'abord combien je trouve judicieuse votre initiative de signaler dans chaque numéro une profession accessible aux

femmes, avec le moyen de l'acquérir.

Or, si votre présentation du métier de sommelière peut sembler, à une profane, exacte quant aux aptitudes, à la formation, les écoles, la demande, les possibilités de gain, etc., elle me paraît très incomplète quant aux conditions de travail : elle ne dit rien de la fatigue d'un métier « toujours debout », dans une atmosphère souvent viciée ou enfumée, à moins que ce ne soit le gravier d'un jardin. Et, ce qui me semble plus grave, elle passe sous silence les dangers d'une telle profession. Quelle femme n'a pu constater tristement la familiarité, parfois même la grossièreté de la clientèle masculine envers les sommelières qu'elles soient jeunes, jolies, ou fanées, vieilles et fatiguées ? Quand vous dites : « Une bonne sommelière active et agréable de caractère peut se faire une petite fortune », vous pouvez tenter une jeune fille ou d'honnêtes parents qui ne se rendront pas compte des écœurements ou des tentations que peut rencontrer une jeune fille naïve dans le milieu des cafés citadins ou des auberges villageoises. Evidemment un caractère bien formé permettra à une sommelière de rester dignement à sa place et de remettre à leur place les clients qui s'en écartent ; mais cela sera-t-il toujours bien ou des patrons ?

Et ne serait-il pas honnête d'insérer au moins une mise en garde dans un article tel que le vôtre ? Il me semble que la solidarité féminine y trouverait son compte.

Je vous dis ces choses sans aucun esprit de dénigrement et vous laisse le soin d'en faire ou de n'en faire que le cas qui vous plaira.

Veuillez agréer, Mesdames, l'expression de ma considération la meilleure.

Ch. Lachenal

FRIBOURG

Après les motions Currat et Michel

Le Mouvement cantonal fribourgeois pour le suffrage féminin crée une commission financière

On sait qu'à la suite du développement de la motion de M^e Michel, avocat à Fribourg, qui suivait de peu la motion de M. Pierre Currat, le Grand Conseil, dans sa séance du 13 mai 1966, a décidé la prise en considération de la motion Michel et son renvoi à une commission. Cette commission sera constituée lors de la session extraordinaire de juillet.

Dès lors, le peuple fribourgeois sera vraisemblablement amené à se prononcer, en 1967 déjà, sur le principe de la révision constitutionnelle tendant à l'introduction des droits de suffrage et d'éligibilité des femmes en matière communale, paroissiale et cantonale.

Aussi, le Mouvement cantonal fribourgeois pour le suffrage féminin, présidé par M. Paul Torche, conseiller aux Etats, a-t-il décidé la création d'une commission financière chargée de récolter des fonds pour cette importante consultation électorale.

Cette commission a constitué récemment son bureau sous la présidence de Mme Jean Nordmann. En font également partie les deux motionnaires, MM. les députés Currat et Michel et le secrétaire du Mouvement cantonal, M. Favarger. Plusieurs autres personnalités appartenant au monde politique et des affaires ont promis leur appui et leur participation. Il sera formé prochainement un vaste comité qui aura des tâches précises. On ne peut que souhaiter plein succès à cette commission dans les démarches qu'elle va entreprendre.

bonne mère. Il s'agit là de besoins dont on devrait pouvoir se débarrasser sans faire de culpabilité.

Si j'ai cité la réponse d'E. Sullerot, c'est qu'elle correspond exactement aux objections que je voulais faire à propos de votre article.

Pourquoi faudrait-il que toutes les femmes trouvent un intérêt aux travaux ménagers ? Ces travaux, il ne faut pas les mépriser ou minimiser leur importance ; ils peuvent avoir du charme pour certaines, satisfaire entièrement quelques autres, mais il est nécessaire, si l'on veut aider toutes les femmes à être elles-mêmes, de situer les activités ménagères à leur juste place, de modifier notre conception traditionnelle qui associe impérativement femme et travaux ménagers. Pourquoi faudrait-il continuer à uniformiser le tempérament féminin, prêter à toutes les femmes les mêmes aspirations et les charger toutes des mêmes besognes sous prétexte que la plupart d'entre elles, dans notre société actuelle, sont obligées de les accomplir, accessoirement ou non ? Il faut aider par tous les moyens la femme à se réaliser pleinement dans la voie qui lui convient, la soulager de certaines tâches afin qu'elle puisse donner le meilleur d'elle-même à la société, tout en gardant son équilibre et celui de sa famille. Pour y parvenir, il faudra un immense effort de solidarité et de compréhension.

J'espère que vous voudrez bien publier ces lignes dans votre journal et, en vous en remerciant, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération.

Ch. Betschen

La vieille dame indigne

C'est le titre d'un film de René Allio qui a obtenu, avec raison, un grand succès à Lausanne. Ne manquez pas d'aller le voir.

On y conte les derniers mois d'une septuagénaire, considérée jusqu'à la mort de son mari comme la servante des hommes de la maison, servante ne s'asseyant jamais à table, exécutant les ordres et mangeant les restes.

Une fois veuve, elle décide de penser un peu à elle. Ses trois fils la voient avec réprobation dilapider ses petites économies en s'offrant des repas au restaurant, un tour de ville en calèche, une 2 CV, et l'amitié d'une jeune personne pas très recommandable. Voyant sa mère partir en voiture en cette douteuse compagnie, un des fils s'écrie :

« C'est scandaleux ! »

A quoi la jeune personne répond en démarquant :

« Le scandale, ce n'est pas ce qu'elle fait maintenant, c'est ce que vous lui avez fait faire avant ! »

Madame,

Dès la réception du premier numéro de « Femmes suisses » que vous m'avez adressé, en janvier dernier, j'avais décidé de m'abonner à votre journal. Celui-ci m'intéresse autant par son contenu que pour le mouvement dont il témoigne en faveur de la promotion de la femme. Déjà, dans les quelques numéros que j'ai reçus, j'ai constaté avec plaisir l'objectivité de votre journal et son souci de faire progresser la cause féminine. J'ai été cependant surprise par l'article paru en janvier à propos d'un livre d'E. Sullerot, article intitulé « Les femmes sont-elles condamnées à des tâches négatives ? » et dont la teneur semblait aller à l'encontre de la cause que vous défendez.

J'aurais voulu vous écrire plus tôt. Faute de temps, je n'y étais pas encore parvenue quand une interview d'E. Sullerot parue dans la « Gazette de Lausanne » le mois dernier m'a confirmée dans mon désir de vous faire part de mes objections.

« A plusieurs reprises, vous laissez entendre que vous êtes opposée au travail ménager ? »

De grâce, répond E. Sullerot, ne me faites pas dire ce que je ne dis pas. J'ai quatre enfants. Pendant des années, j'ai tenu mon ménage, confectionné tous les vêtements de mes enfants moi-même et travaillé en qualité de professeur de lycée...

« J'aime beaucoup coudre et faire la cuisine. Aujourd'hui encore, malgré toutes mes occupations, je fais volontier les repas lorsque j'en ai le temps. Mais je ne vois pas pourquoi il est indispensable qu'une femme lave la vaisselle et péle des légumes pour être considérée comme une bonne épouse et une

La vendeuse

Elle présente la marchandise, elle conseille, elle vend.

APTITUDES REQUISES

Excellente santé, bonnes jambes (la vendeuse ne travaille que debout, et la station debout n'est pas recommandée aux personnes prédisposées aux varices), facilité d'élocution, faculté de s'exprimer avec courtoisie et objectivité, entretenu, patience, nerfs solides, sens pratique.

Formation nécessaire avant l'apprentissage : Avoir terminé ses classes primaires. La connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères est souhaitable.

APPRENTISSAGE

Age minimum : 16 ans.

Durée : Deux ans, en général. Dans certaines conditions, deux ans et demi.

Programme : Première moitié de l'apprentissage : vente au détail et travaux connexes, attitude à observer à l'égard de la clientèle, aide au contrôle des approvisionnements, réapprovisionnement en marchandises, déballage et emballage, contrôle des marchandises, marquage et mise en place, entreposage, établissement de l'inventaire général, connaissance des marchandises.

Deuxième moitié de l'apprentissage : l'apprentie est formée de manière à pouvoir servir seule la clientèle ; préparatifs de la vente, exécution des commandes verbales, téléphoniques ou écrites et des travaux d'expédition, étalages de vitrine (facultatif), connaissances plus approfondies des marchandises et des travaux.

Examen de fin d'apprentissage : Branches obligatoires : connaissance des marchandises, technique de la vente et connaissances professionnelles, langue maternelle, une langue étrangère, calcul, tenue des livres, instruction civique et économique publique. Branches à option : une seconde langue étrangère, décoration de vitrines, enseignes et étiquettes.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande : Considérable. Il y a forte pénurie de vendeuses.

Perspectives d'avenir : La vente évolue rapidement. Il y a de nouveaux systèmes dans les contacts avec la clientèle. Les éléments variables, les personnes dynamiques auront toutes les chances d'obtenir un poste de cadre intéressant, de devenir chefs du service des ventes, voire gérantes d'un magasin petit ou grand.

L'offre : Un métier agréable et attachant pour toutes celles qui aiment le contact avec la clientèle et qui ont du goût pour ce sport de compétition qu'est, en définitive, la vente.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaires : 46 heures effectives par semaine. Depuis l'entrée en vigueur de la semaine de cinq jours par rotation, 44 h. et demie par semaine.

Vacances : 3 semaines annuelles.

Salaires : La Convention spécifie un minimum de 434 fr., mais ce chiffre est largement dépassé dans la réalité, la pénurie de vendeuses ayant rendu les patrons plus généreux...

Avantages sociaux : Les caisses de retraite sont affaire d'entreprises et non de société. En revanche, il y a assurance-maladie collective, par exemple, dans le canton de Vaud, garantissant le salaire en cas de maladie.

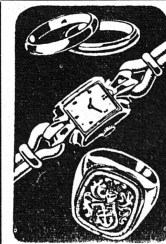
FRAISSE & C^o

TEINTURERIE
GENÈVE

Magasins :
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE



Léon Smulovici

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances osv.

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89



OPTIQUE MODERNE ALBERT KRAUER GENÈVE

OPTICIEN DIPLOMÉ RUE DU MT-BLANC 8 MAITRISE FÉDÉRALE



INSTITUT DE BEAUTE

LYDIA DAINOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 Genève
Tél. 24 42 10 Membre de la FREC